

Image not found or type unknown



Retard de chantier indemnités pour l'artisan????

Par **peinture verte**, le **09/11/2009** à **12:32**

Bonjour,

Je suis artisan peintre. j' ai signé un marché de travaux avec un cabinet d' architectes. le planning m' imposait le demarrage des travaux de peintures ce jour. aujourd' hui le chantier est au mains des maçons .le placo n' est meme pas posé. je n' ai pas été prevenu et je ne pourrai au mieux intervenir que dans 15/20 jours. notre planning etait bloqué pour ce client. c' est une perte financiere.
peut on etre indemnisé? que dit la loi? l' archi fait il ce qu' il veut???? merci de vos
eclaircissements. david

Par **Wolfy**, le **11/11/2009** à **14:07**

Bonjour

Le mieux est de prendre un rendez-vous avec un huissier pour faire constater le chantier avec quelques photos de l'huissier pour se protéger . Le cout est d'environ 300 euros